



Service du greffe

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'île-Perrot tenue le mardi 13 juillet 2021 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

2021-07-176 REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE - MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE - PROCLAMATION (01-2550)

CONSIDÉRANT que l'article 1 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, c. C-12) reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 19-10-391 adoptée le 8 octobre 2019, la Ville s'est proclamée municipalité alliée contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE RÉAFFIRMER l'appui de la Ville dans ce mouvement et de proclamer de nouveau la Ville de L'île-Perrot municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN,
MAIRE

Résolution approuvée le 14 juillet 2021

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 14 juillet 2021

Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE